



## DEMANDE DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE PROVISoire POUR LES FETES ET LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

### Formulaire à retourner à la personne de contact :

Nous vous prions de bien vouloir remplir ce formulaire, recto verso, puis le retourner à l'adresse ci-dessus. Ce formulaire est indispensable et votre raccordement sera exécuté à condition que le réseau soit dimensionné pour accepter le soutirage de courant supplémentaire.

Société .....

Emplacement .....

Date et nom de la  
manifestation .....

Veillez nous indiquer ci-dessous les appareils que vous brancherez dans votre stand (y compris leur puissance) :

Nombre	Objet	Puissance Appareils	230/400V	Remarques

**Manifestations, foires, etc.** : Le SELN fournit les prestations électriques jusqu'aux tableaux électriques principaux (comptage). Les installations internes sont du ressort de l'organisateur. Les prestations de montage, de fourniture de matériel et la consommation d'énergie sont facturées. Le SELN mandate un contrôleur indépendant qui établit un rapport de sécurité des installations (à la charge de l'organisateur). La mise en service des installations électriques est opérationnelle une fois le contrôle de sécurité effectué. Avant la mise en service d'un raccordement, un rapport de sécurité concernant l'installation électrique à raccorder devra nous être remis.

Cette fiche est à remettre **6 semaines avant le début de la manifestation** au secrétariat du SELN, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville ou par courriel à l'adresse ci-dessus.

Nous vous remercions d'avance de respecter le délai afin que notre service puisse exécuter les travaux dans les meilleures conditions.

**Informations pour la facturation :**

**Demandeur du raccordement**

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Rue, Lieu-dit : \_\_\_\_\_

NPA, Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email ou fax : \_\_\_\_\_

Puissance : \_\_\_\_\_ kW

Intensité nominale : \_\_\_\_\_ Ampères

Entreprise d'installation électrique prévue : \_\_\_\_\_

Date souhaitée pour la mise à disposition du raccordement : \_\_\_\_\_

Selon la norme en vigueur EN 50160 et la recommandation AES 2.72f concernant le niveau des perturbations admissibles sur le réseau et afin de maintenir la qualité du niveau de fourniture des autres clients, il est possible que le raccordement de la grue ne soit pas autorisé.

**Cette demande doit impérativement nous parvenir accompagnée d'un plan de situation.**

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Situation de raccordement**

Propriétaire  
Situation de raccordement : \_\_\_\_\_

Personne de contact : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Implantation : \_\_\_\_\_

Rue, Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

## Service de l'énergie de la commune de La Neuveville

### Guide/mémo systématique de dépannage – ELECTRICITE – Manifestations publiques

#### **A) Vérifiez sur le tableau des prises si le FI/disjoncteur est déclenché**

- **SI NON** : Appuyer la touche « TEST », si le disjoncteur ne se déclenche pas, cela signifie qu'il n'y a pas de courant ou qu'un défaut est présent. Dans ce cas, contactez un spécialiste mandaté par l'organisateur.
- **SI OUI** : Retirez la fiche de la prise correspondante au numéro du FI/disjoncteur déclenché, puis passez au point « B » du présent mémo.

#### **B) Remontez le FI/disjoncteur et pressez la touche « TEST »**

- **Si le FI/disjoncteur déclenche**, c'est OK. Remontez-le, puis passez au point « C » du présent mémo.
- **Si le FI/disjoncteur ne déclenche pas** ou si vous n'arrivez pas à le remonter, cela signifie qu'il n'y a pas de courant ou qu'un défaut est présent. Dans ce cas, appelez un spécialiste.

#### **C) Remettez en place la fiche de votre enrouleur, du cordon de rallonge ou de tout autre élément raccordé (multiprise, réglette), sans qu'aucun autre cordon ou appareil ne soit branché en parallèle**

- **Si le FI/disjoncteur déclenche**, débranchez la fiche et remontez-le. Cela indique que l'infrastructure est défectueuse. Procédez à une remise en état ou à un remplacement (réparation par un spécialiste).
- **Si tout fonctionne avec l'enrouleur ou d'autres éléments**, rebranchez les fiches une par une jusqu'à identifier celle qui pose problème. Supprimez le(s) cordon(s) ou l'appareil défectueux, ou remplacez-le(s).

**[A remplir et à retourner à l'adresse suivante : energie@neuveville.ch](mailto:energie@neuveville.ch)**

**Manifestation concernée :**

**Signature de l'organisateur :**

**Date :**

**Ceci est un memo pour une première recherche de défaut. Ne tentez pas l'impossible. En cas de doute, contactez un spécialiste au bénéfice d'une autorisation générale d'installer.**



## INFORMATION CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES PRISES ETANCHES DE TYPE 13, 15, 23 ET 25 IP55 POUR LES TABLEAUX DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le service de l'énergie a équipé les tableaux électriques des manifestations publiques de prises de type 13, 15, 23 et 25 IP55, conformément à la nouvelle norme NIBT 2025. Afin d'éviter tout désagrément lors de votre raccordement électrique, nous vous informons que vos enrouleurs, vos rallonges, etc., équipés de fiche étanches de type 13, 15, 23 et 25, devront désormais être dotés de **fiches étanches de type 13, 15, 23 et 25 IP55**.

Fiche type 13 et 23 IP55



Fiche type 15 et 25 IP55



Fiche standard



Fiche type 13 et 23



Fiche type 15 et 25



Prise type 23 IP55



Prise type 25 IP55



Pour tout renseignement complémentaire, le service de l'énergie reste à votre disposition au 032 752 10 84 ou par courriel à l'adresse suivante : [energie@neuveville.ch](mailto:energie@neuveville.ch)

## **Protocole de sécurité Fermeture des trappes électriques lors des manifestations**

Dans le cadre des manifestations, il est impératif de respecter strictement les consignes de sécurité concernant l'utilisation des trappes. Afin de garantir la sécurité de tous les participants et d'éviter tout incident, l'organisateur de chaque manifestation doit s'assurer que les trappes sont correctement refermées après chaque utilisation.

L'organisateur de la manifestation doit désigner une ou plusieurs personnes responsables de vérifier systématiquement de la fermeture des trappes. Il lui incombe également de veiller à ce que ces consignes soient rigoureusement respectées tout au long de l'événement.

Le SELN met à disposition ces trappes pour faciliter le déroulement des manifestations, mais tient à préciser qu'il décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident résultant d'une mauvaise utilisation ou d'une fermeture inappropriée des trappes.

En cas de non-respect de ces consignes, le SELN se réserve le droit d'interrompre l'alimentation électrique de la manifestation. Cette mesure, bien que radicale, a pour objectif de garantir la sécurité de tous les participants et d'assurer le respect des normes de sécurité en vigueur.

L'organisateur est invité à signer ce document afin d'attester qu'il a pris connaissance de ces consignes et qu'il en accepte les termes.

**[A remplir et à retourner à l'adresse suivante : energie@neuveville.ch](mailto:energie@neuveville.ch)**

**Manifestation concernée :**

**Signature de l'organisateur :**

**Date :**

En respectant rigoureusement ces directives, nous veillons ensemble à ce que les manifestations se déroulent dans des conditions de sécurité optimales pour tous.

Nous vous remercions de votre coopération et de votre vigilance.

Avec nos salutations les meilleures.